



2

Jours

Les clauses du contrat de travail

dans RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT / Réf : JUR-RELI-16

Objectifs de la formation

- Gérer les fondamentaux du droit des contrats de travail
- Rédiger efficacement un contrat de travail

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Examiner les fondamentaux et enjeux de la clause

- La nécessité d'un écrit
- Existe-t-il des clauses obligatoires ?
- Existe-t-il des obligations implicites ?
- Les clauses illicites

Jour 1 - Après-midi

2. Identifier les clauses relatives au contrat

- Les parties au contrat
- La durée du contrat
- La date de début de contrat
- Le droit applicable à la relation contractuelle

3. Examiner la fonction

4. Identifier la durée du travail



Jour 2 - Matin

5. Définir le salaire
6. Intégrer les frais professionnels
7. Identifier le lieu de travail
8. Gérer la période d'essai

Jour 2 - Après-midi

9. Examiner la clause de confidentialité
10. Examiner la clause de non-concurrence
11. Décrire la clause d'exclusivité de service
12. Examiner la mobilité professionnelle

Pré-requis

Maîtrise des bases du droit social

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, personnel d'encadrement, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion



Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

